

MAIRIE DE  
Châteauneuf-du-Pape



DEPARTEMENT DE  
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT  
DE CARPENTRAS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE -EGALITE- FRATERNITE  
=====

COMMUNE DE  
CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 01 DECEMBRE 2022

DELIBERATION N°38/2022

Date de convocation :  <b>25 NOVEMBRE 2022</b>	<b>L'an deux mille vingt-deux et le premier décembre à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL</b> de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la mairie de Châteauneuf-du-Pape en séance publique au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de <b>Monsieur Claude AVRIL, Maire.</b>
Membres en exercice : <b>19</b> Membres présents : <b>15</b> Représentés : <b>4</b> Votants : <b>19</b> Pour : <b>19</b> Contre : <b>0</b> Abstention : <b>0</b>	<b>Étaient présents</b> : Monsieur Claude AVRIL, Maire. Monsieur François MAIMONE, Monsieur Salvador TENZA, Madame Brigitte CLAPOT, Monsieur Robert TUDELLA, Adjoint. Madame Élisabeth THIONEL, Madame Hélène COLIN, Monsieur Serge PALOMBA, Monsieur Jean-Marie ROYER, Madame Véronique RUSCELLI, Monsieur Michel GARCIA, Madame Laure GARCIA, Madame Marie-Laure MIQUEL, Madame Marion MASQUELIER, Monsieur Julien CELLIER, Conseillers Municipaux. <b>Excusés</b> : Madame Céline KRAMER (procuration à Brigitte CLAPOT), Madame Nicole LONG (procuration à Elisabeth THIONEL), Monsieur Yannick FERAUD (procuration à Claude AVRIL), Monsieur Pierre REVOLTIER (procuration à Serge PALOMBA).
Acte publié sous forme électronique sur le site de la commune le : 07/12/2022	<b>Secrétaire de séance</b> : Monsieur Michel GARCIA est désigné à l'unanimité.

**38. DÉCISION MODIFICATIVE N°2**

**Rapporteur : Monsieur François MAIMONE**

Monsieur le Rapporteur indique qu'il convient de prendre une décision modificative n° 2 au budget communal 2022, correspondant à l'ajustement de certains crédits :

Section et Article	Libellé	Recettes	Dépenses
Investissement 2188 D (21)	Autres immobilisations corporelles		+ 33 000.00 €
Investissement 10226 D (10)	Taxe d'aménagement		+ 3 000.00 €
Investissement 1323 R (13)	Subvention du Département	+ 27 000.00 €	
Investissement 10226 R (10)	Taxe d'aménagement	+ 9 000.00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>+ 36 000.00 €</b>	<b>+ 36 000.00 €</b>
Fonctionnement 6413 D (012)	Personnel non titulaire		+ 20 000.00 €
Fonctionnement 6611 D (66)	Intérêts de la dette		+ 3 000.00 €
Fonctionnement 6745 D (67)	Subventions exceptionnelles		+ 5 000.00 €
Fonctionnement 7066 R (70)	Redevance des services à caractère social	+ 28 000.00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>+ 28 000.00 €</b>	<b>+ 28 000.00 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**ADOpte** la décision modificative n° 2 conformément aux indications portées dans le tableau ci-dessus.

Le Maire,  
Claude AVRIL

Le Maire,  
-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

